



# GUIDE DE PRÉPARATION ÉCOLE THÉMATIQUE CAMPAGNE 2023

SERVICE FORMATION  
ET ITINÉRAIRES PROFESSIONNELS  
CNRS | DRH-SFIP



Cette brochure est éditée par la direction des ressources humaines

Direction de la publication

Antoine Petit

Direction de la rédaction

Hugues de La Giraudière

Rédaction en chef

Christiane Ename Nkwane

Coordination

Jean-Marc Blondy et Cindy Crossouard

Conception et réalisation

Valérie Pierre

Impression

CNRS/IFSeM/Secteur de l'imprimé

Crédits photos

© Jean-Claude MOSCHETTI / IRCER / CNRS Photothèque

Février 2020

# sommaire

1	Qu'est-ce qu'une école thématique ?	4
	Objectifs et enjeux Public cible Démarche pédagogique	
2	Quel est le soutien du CNRS aux écoles thématiques ?	5
3	Comment monter et conduire un projet d'école thématique ?	5
	Analyse et définition du besoin Choix du lieu Déclaration d'intention Constitution du dossier définitif et évaluation des projets Communication sur les écoles Évaluation des écoles	
4	Annexes	8
	Annexe A - Calendrier de sélection des projets Annexe B - Liste des chargés de mission formation des instituts (CMFI) Annexe C - Liste des contacts formation en délégation	

# Guide de préparation

## d'une école thématique

### 1 Qu'est-ce qu'une école thématique ?

L'école thématique est une modalité de formation proposée par le CNRS s'inscrivant dans l'obligation de l'établissement de former ses personnels. Elle se décline dans tous les domaines scientifiques en soutien des politiques d'instituts et du développement de l'interdisciplinarité.

Elle est donc ouverte prioritairement aux agents du CNRS mais aussi plus largement à l'ensemble de la communauté scientifique.

L'école thématique organise un transfert de savoirs univoque au moyen de cours de très haut niveau impliquant une certaine interactivité avec les participants et, à la marge, d'échanges plus informels favorisés par le format en résidentiel.

Comme toute modalité de formation, l'école thématique est construite selon une cohérence pédagogique et un déroulé défini par une équipe pédagogique. Elle doit être suivie dans son intégralité par les participants et fait l'objet d'une évaluation.

#### Objectifs et enjeux

Les objectifs d'une école thématique sont les suivants :

- accélérer la diffusion des avancées conceptuelles, méthodologiques et techniques, auprès d'un public le plus large possible en offrant des cours allant des concepts de base aux résultats de recherche les plus avancés ;
- favoriser l'émergence de nouvelles thématiques et développer l'interdisciplinarité, en arrivant à faire converger vers une compréhension mutuelle les acteurs de chacune des disciplines ;
- aider à structurer une communauté scientifique et éventuellement apporter aux agents une aide à la reconversion thématique.

#### Public cible

L'école thématique est destinée à des scienti-

fiques (chercheurs, ingénieurs, doctorants, post-doctorants, enseignants-chercheurs...) concernés par un même thème, un même domaine, un même projet ou encore une même méthodologie. Elle peut s'adresser aussi à des scientifiques désirant effectuer une reconversion thématique.

Les écoles sont prioritairement organisées pour des agents CNRS mais s'adressent aussi à un public de personnels non CNRS (issus des universités, d'autres EPST ou d'entreprises). Le public d'une école ne peut cependant pas être constitué uniquement d'enseignants-chercheurs et/ou de doctorants ou des seuls membres d'un groupement de recherche (GDR) même s'il s'agit d'agents CNRS.

#### Démarche pédagogique

L'école thématique étant une modalité de formation, elle est organisée par un comité pédagogique qui doit définir un objectif de formation cohérent et ciblé autour d'un thème scientifique donné relevant d'un ou plusieurs domaines.

Le comité pédagogique définit le déroulé de l'école et l'articulation entre toutes les interventions de façon à couvrir un champ allant des notions de base aux concepts du niveau le plus élevé. Les interventions doivent être d'une durée suffisante pour favoriser l'accès aux connaissances et les échanges avec les participants. Il importe donc pour l'équipe pédagogique de trouver et de justifier un nombre d'intervenants et une durée d'intervention qui soient optimums d'un point de vue pédagogique.

Une école thématique se distingue clairement d'un colloque ou encore d'un séminaire, lieux d'échanges entre pairs, en ne se limitant pas à une juxtaposition de courts exposés, sans cohérence pédagogique entre eux. Le programme comprend des interventions magistrales mais aussi ménage des temps de travail favorisant les échanges d'idées et la pratique scientifique.

La durée de l'école, l'alternance des modalités pédagogiques, la présence continue des intervenants et des participants, le déroulement en résidentiel doivent favoriser un réel transfert de savoir, une appropriation des connaissances et une immersion des participants dans la thématique

scientifique proposée. Aussi il est fortement recommandé qu'une école thématique ne dure pas moins de trois jours et pas plus de cinq jours car au-delà la présence continue de tous les participants est difficile à obtenir. Les écoles se déroulant sur plus de cinq jours doivent faire l'objet d'une information complémentaire justifiant cette durée.

Même si, marginalement, une école thématique peut inclure un module de type atelier, son contenu et sa démarche la différencient de l'atelier scientifique et technique qui vise principalement au transfert de savoir-faire et à l'acquisition de la capacité à utiliser un instrument, à maîtriser une technique.

## 2 Quel est le soutien du CNRS aux écoles thématiques ?

Avec les écoles thématiques, le CNRS propose un dispositif de formation à destination de ses agents (rappel : un agent CNRS est un personnel rémunéré par le CNRS), quel que soit leur statut (permanent, contractuel...), et ouvert à des participants extérieurs issus du monde académique ou du monde industriel moyennant des frais d'inscription.

Le CNRS organise l'appel d'offres et la sélection des projets, à partir d'un processus annuel mené en concertation avec les instituts et le comité national de la recherche scientifique. Un projet d'école peut ne pas être financé par le CNRS à la demande du porteur – en cas de financement extérieur suffisant par exemple. Le projet peut cependant recevoir le « label Ecole thématique du CNRS » si sa thématique intéresse l'établissement et qu'il a suivi le processus de sélection des écoles thématiques du CNRS dans son intégralité.

Le CNRS participe au cofinancement des écoles thématiques sélectionnées sur le budget formation de l'établissement géré par le Service formation et itinéraires professionnels (SFIP) de la DRH. Sauf exception, les instituts ne financent pas directement les écoles thématiques.

Sauf exception justifiée, le soutien du CNRS au titre de la formation est versé au début de l'année de réalisation de l'école sur une ligne budgétaire spécifique à l'unité CNRS

dont relève le porteur de l'école, conformément à la procédure budgétaire mise en place depuis 2012. Il est nécessairement géré par le gestionnaire de l'unité CNRS identifiée et selon la procédure comptable CNRS. Pour la bonne conduite de l'école, il est important que le porteur de projet identifie le gestionnaire dès la phase de déclaration d'intention et qu'il lui communique les éléments nécessaires à la mise en place des crédits. La délégation assure pour sa part le suivi du budget de l'école et s'assure notamment de la bonne destination des dépenses. Annualisé, le budget versé au titre de l'école thématique doit être utilisé au cours de l'année.

La dotation du CNRS ne peut pas être la seule source de financement. Le porteur de projet doit s'adresser aux autres organismes partenaires de l'école (ministères, universités, écoles doctorales, EPST, EPIC, collectivités locales ou partenaires industriels, etc.). En particulier, le porteur doit être attentif à la sollicitation des écoles doctorales quand son projet prévoit la participation d'un nombre conséquent de doctorants.

En fonction des partenariats établis, des frais d'inscription peuvent compléter le budget de l'école pour les participants non CNRS.

## 3 Comment monter et conduire un projet d'école ?

### Analyse et définition du besoin

Un projet d'école thématique résulte du constat et de l'analyse de besoins émanant d'une communauté de chercheurs (groupe ou réseau de scientifiques, GDR...), d'un institut ou d'un programme interdisciplinaire. La situation analysée peut être, par exemple, la rapidité d'évolution d'un domaine de recherche vers l'interdisciplinarité, l'insuffisance ou l'inadéquation de la formation initiale nécessaire pour accompagner le développement de la recherche sur une thématique, le besoin de transférer rapidement une nouvelle méthodologie ou des connaissances dans un domaine faisant l'objet d'une forte compétition internationale, la structuration d'une communauté.

Un porteur de projet, en activité dans une structure affiliée au CNRS, est désigné comme étant le référent unique du projet (les chercheurs sur un poste de type éméritat ne sont pas éligibles pour être porteurs d'une école thématique). Le porteur élabore le projet d'école avec le comité scientifique. Ensemble, ils identifient les enjeux et le contexte du domaine concerné ainsi que le public visé. Ils définissent les objectifs scientifiques et pédagogiques et conçoivent un programme scientifique ainsi que des modalités pédagogiques (cours, ateliers, tables rondes, affiches, espaces d'échanges informels, modules préalables de mise à niveau...) adaptés aux objectifs.

### Choix du lieu

Le déroulement de l'école en résidentiel étant un facteur pédagogique important, il convient de choisir, en relation avec le conseiller formation de la délégation d'appartenance du porteur de projet, **(NB : Pour les porteurs exerçant dans un laboratoire d'Île-de-France, le projet sera pris en charge par le pôle formation du service mutualisé d'Île-de-France (IFSeM))** un lieu accessible, facilitant aussi bien les séquences programmées que les rencontres informelles. Les lieux proposant un forfait résidentiel qui inclut la restauration sont également à privilégier.

Il est préconisé que les écoles thématiques se tiennent prioritairement en France ou dans un pays proche, ce qui permet de limiter les frais de transports à un niveau voisin de celui constaté pour une organisation en France métropolitaine.

Les projets d'école thématique adossés à une structure internationale du CNRS (unité mixte internationale, groupement de recherche international, etc.) et/ou liés à la politique internationale de leur institut de rattachement, peuvent cependant être examinés avec attention mais dans un nombre très limité, à condition que ce contexte international soit dument justifié. Faute d'une argumentation étayée, les projets d'école à l'étranger ne sont pas favorisés si les frais de mission, supportés par les délégations, sont jugés trop élevés.

Il est important de veiller à ce que l'école se tienne dans un pays présentant une certaine stabilité socio-politique et sanitaire. L'avis du fonctionnaire de sécurité de défense (FSD) est requis pour certaines destinations.

### Déclaration d'intention

Dès la conception du projet, le porteur prend contact avec les chargés de mission formation des instituts (CMFI) concernés qui peuvent apporter des conseils, notamment pour l'ouverture éventuelle vers d'autres disciplines ou le recouvrement avec certains des objectifs ou des axes thématiques de l'institut. Le porteur contacte également le conseiller formation de la délégation dont il relève, à qui il adresse par mail une déclaration d'intention ainsi qu'au CMFI de l'institut principal. L'envoi de ce document est un préalable obligatoire pour être ensuite autorisé à poursuivre le processus.

Le porteur reçoit en retour la validation ou non de son projet par le CMFI de l'institut principal désigné. L'institut devient de fait, par le biais de son CMFI, le commanditaire de l'école thématique.

**NB :** Il est demandé d'identifier un seul porteur de projet qui sera l'unique destinataire des échanges avec les délégations et les CMFI. Il est également demandé de donner à l'école un nom court qui ne dépasse pas 15 caractères.

### Constitution du dossier définitif et évaluation des projets

Dans le cas où un projet d'école thématique est validé, le porteur constitue un dossier complet en s'appuyant sur la compétence en ingénierie de formation du conseiller formation.

Le conseiller formation aide le porteur dans l'élaboration du dossier (conception pédagogique, élaboration du budget prévisionnel, organisation matérielle...) par le biais de réunions ou de points individuels.

**NB :** Il convient de veiller à ce que les comités scientifiques et pédagogiques ainsi que les intervenants ne soient pas exclusivement masculin ou féminin.

Le dossier est composé de trois ou quatre documents :

- une fiche de description du projet ;
- une fiche budgétaire ;
- le bilan des sessions précédentes si l'école est récurrente ;
- un fichier pdf compilant les deux ou trois précédents documents.

Dans le cas d'une école récurrente, les évaluations et les bilans financiers de la session s'étant tenue dans la période 2012-2015 doivent accompagner la proposition du projet, sous peine que la nouvelle demande ne soit pas prise en considération. Le dossier définitif est remis au conseiller formation avec copie au CMFI de l'institut principal concerné qui transmet ensuite le dossier final au SFIP, après avis délivré par la commission régionale de formation permanente (CRFP).

En complément, et afin que le projet puisse être publié sur différents sites, le porteur de projet renseigne des éléments extraits de la fiche de description sur une plateforme électronique à l'usage des différentes instances. Il y accède au moyen de sa seule adresse de messagerie officielle.

Le projet est par la suite évalué par les sections compétentes du comité national. Il est ensuite validé par les instituts concernés en fonction de leurs priorités scientifiques et des conclusions des rapports des sections.

Les porteurs des projets retenus sont informés du montant attribué par le CNRS au plus tard dans les premiers jours de janvier de l'année de réalisation de l'école, par le CMFI de l'institut concerné. Le conseiller formation de la délégation adresse ensuite un mail au directeur d'unité et au porteur de projet de l'école pour les informer de la mise en place des crédits.

Le porteur conduit le projet d'école jusqu'à son terme. Il s'appuie pour cela sur un comité d'organisation associant le conseiller formation.

### Communication sur les écoles

Après la sélection de l'école, le porteur et le comité d'organisation assurent, avec le soutien de la délégation, la diffusion de l'information auprès des communautés scientifiques concernées.

La liste des écoles retenues est affichée par le SFIP sur le site des écoles thématiques : [https://intranet.cnrs.fr/Cnrs\\_pratique/recruter/carriere/formation/Pages/Ecoles-Thematiques.aspx](https://intranet.cnrs.fr/Cnrs_pratique/recruter/carriere/formation/Pages/Ecoles-Thematiques.aspx)

Les instituts publient également sur leur site web une information sur les écoles thématiques qui relèvent de leur périmètre scientifique.

### Évaluation des écoles

L'évaluation des écoles thématiques se prépare dès la conception du projet, en collaboration avec

le conseiller formation.

Le bilan de chaque ET doit être fait immédiatement après sa clôture et renvoyé dans un délai maximal d'un mois après sa tenue au conseiller formation de la délégation avec copie au CMFI de l'institut principal. Il doit être rédigé en utilisant le document disponible sur l'intranet.

[https://intranet.cnrs.fr/Cnrs\\_pratique/recruter/carriere/formation/Pages/Deposer-un-projet-d'Ecole-Thematique.aspx](https://intranet.cnrs.fr/Cnrs_pratique/recruter/carriere/formation/Pages/Deposer-un-projet-d'Ecole-Thematique.aspx)

Il comprend :

- un rappel des objectifs de l'école ;
- une évaluation scientifique de l'action réalisée par le porteur de projet ;
- la liste des participants, mentionnant leur laboratoire de rattachement et leur appartenance administrative ;
- un bilan financier complet qui rende compte de l'utilisation des fonds alloués par le CNRS et indique le montant global des attributions des partenaires ainsi que des droits d'inscription.

**NB :** Dans le cas où le nombre de salariés du CNRS présent à l'ET est très éloigné de l'objectif initial, il pourra être demandé un retour d'une partie de la subvention accordée.

**NB :** Dans le cas où elles n'ont pas remis le bilan de leur dernière session, les écoles récurrentes ne sont pas examinées pour la session suivante.

Une évaluation à froid des effets de l'école sur les communautés scientifiques concernées peut être conduite à moyen terme mais elle ne peut être menée que par des experts scientifiques. Elle suppose que les enjeux scientifiques aient été clairement identifiés avant le déroulement de l'école. Le commanditaire, à savoir l'institut qui a validé la tenue de l'école, éventuellement en concertation avec les instituts secondaires impliqués, conduit cette évaluation et juge des retombées de l'école par rapport aux enjeux affichés

Les documents relatifs aux écoles thématiques sont disponibles sur le site :

[https://intranet.cnrs.fr/Cnrs\\_pratique/recruter/carriere/formation/Pages/Deposer-un-projet-d'Ecole-Thematique.aspx](https://intranet.cnrs.fr/Cnrs_pratique/recruter/carriere/formation/Pages/Deposer-un-projet-d'Ecole-Thematique.aspx)

# Annexes

## 4.A Calendrier de sélection des projets

Date	Echéance	Document support
3 février 2022	Ouverture de la campagne écoles thématiques 2023	Annonce dans CNRS hebdo.
Du 4 février au 18 mars 2022	Les porteurs de projet transmettent les déclarations d'intention au chargé de mission (CMFI) de l'institut principal et au conseiller formation de la délégation dont ils relèvent.	Envoi par messagerie du fichier au format .doc avec pour nom : DRn°_Intention_Titre court_ET2023.doc Exemple : DR01_Intention_Spectro_ET2023
3 mai 2022	Les CMFI valident les projets retenus pour poursuivre le processus.	Information des porteurs et conseillers formation par mail
Du 4 mai au 10 juin 2022	1- Les porteurs de projet finalisent les dossiers complets avec le conseiller formation de leur délégation d'appartenance et le lui envoient en mettant en copie le CMFI.  2- Les porteurs renseignent l'espace collaboratif Core.	Fichiers aux formats .doc, .xls et .pdf : 1/ Fiche projet-description (projet-titre court.doc) 2/ Fiche budgétaire (budget-titre court.xls) 3/ Le cas échéant, le bilan des sessions précédentes disponibles 4/ Une compilation de ces documents au format pdf (DRn°_Titre court_ET 2023.pdf) dans l'ordre suivant : fiche projet puis fiche budget puis bilan.  Plateforme collaborative Core « Formation sfip » <a href="https://extra.core-cloud.net/collaborations/formationsfip/ET/SitePages/Accueil.aspx">https://extra.core-cloud.net/collaborations/formationsfip/ET/SitePages/Accueil.aspx</a>
Du 13 juin au 24 juin 2022	1- Les conseillers formation font remonter à la DRH/SFIP l'ensemble des dossiers via l'espace Core Formation.  2- Les conseillers formation déposent l'avis de la délégation sur Core " Formation SFIP "	Plateforme collaborative Core « Formation cnrs » <a href="https://extra.core-cloud.net/collaborations/Formationcnrs/ET/SitePages/Accueil.aspx">https://extra.core-cloud.net/collaborations/Formationcnrs/ET/SitePages/Accueil.aspx</a>  Plateforme « Formation sfip » <a href="https://extra.core-cloud.net/collaborations/formationsfip/ET/SitePages/Accueil.aspx">https://extra.core-cloud.net/collaborations/formationsfip/ET/SitePages/Accueil.aspx</a>
Mi - juillet 2022	Les sections évaluatrices du comité national sont choisies et validées par les CMFI.	Envoi des dossiers complets au secrétariat du Comité National.
Automne 2022	Les projets sont évalués par les sections du Comité National.	
Décembre 2022	Les avis des sections du Comité National sont transmis au SFIP et aux CMFI.	
Mi-décembre 2022	Les arbitrages définitifs (liste des ET retenues et montant du soutien CNRS) sont communiqués aux porteurs de projets par les CMFI et aux conseillers formation par le SFIP.	



#### 4.B Liste des chargés de mission formation des instituts (CMFI)

Institut	Correspondant	Téléphone
Institut des sciences biologiques (INSB)	Nathalie BILLON <a href="mailto:nathalie.billon@cnrs-dir.fr">nathalie.billon@cnrs-dir.fr</a>	06 10 86 46 57
Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)	Michèle DASSA <a href="mailto:michele.dassa@cnrs-dir.fr">michele.dassa@cnrs-dir.fr</a>	01 44 96 53 89
Institut de chimie (INC)	Sylviane LESIEUR <a href="mailto:sylviane.lesieur@cnrs.fr">sylviane.lesieur@cnrs.fr</a>	01 46 83 53 49
Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI)	Laurent SERLET <a href="mailto:laurent.serlet@cnrs.fr">laurent.serlet@cnrs.fr</a>	04 73 40 70 93
Institut national des sciences de l'univers (INSU)	Maurice LIBES <a href="mailto:insu.cmfi@cnrs.fr">insu.cmfi@cnrs.fr</a>	04 86 09 05 29 06 84 08 37 82
Institut de physique (INP)	Thierry FOURNIER <a href="mailto:thierry.fournier@neel.cnrs.fr">thierry.fournier@neel.cnrs.fr</a>	04 76 88 90 71 06 28 94 33 90
Institut des sciences de l'information et leurs interactions (INS2I)	Anne SIEGEL <a href="mailto:anne.siegel@cnrs.fr">anne.siegel@cnrs.fr</a>	02 99 84 74 48
Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)	Jean-Claude POMMIER <a href="mailto:pommier@cnrs-dir.fr">pommier@cnrs-dir.fr</a>	04 77 91 58 31
Institut national de physique nucléaire et de physique des particules (IN2P3)	Christine GASQ <a href="mailto:christine.gasq@cnrs.fr">christine.gasq@cnrs.fr</a>	04 73 40 79 01 06 01 84 44 10
Institut écologie et environnement (INEE)	Paula DIAS <a href="mailto:paula.dias@cnrs.fr">paula.dias@cnrs.fr</a>	06 82 17 08 25

### 4.C Liste des des contacts formation en délégation

Délégation	Contact
IFSEM - Ile-de-France Villejuif	<a href="mailto:formation.ifsem@cnrs.fr">formation.ifsem@cnrs.fr</a>
DR01 - Ile-de-France Villejuif	<a href="mailto:formation.paris-villejuif@cnrs.fr">formation.paris-villejuif@cnrs.fr</a>
DR02 - Paris Centre	<a href="mailto:formation@dr2.cnrs.fr">formation@dr2.cnrs.fr</a>
DR04 - Ile-de-France Gif-sur-Yvette	<a href="mailto:formation.permanente@dr4.cnrs.fr">formation.permanente@dr4.cnrs.fr</a>
DR05 - Ile-de-France Meudon	<a href="mailto:fp@dr5.cnrs.fr">fp@dr5.cnrs.fr</a>
DR06 - Centre Est	<a href="mailto:rh.fp@dr6.cnrs.fr">rh.fp@dr6.cnrs.fr</a>
DR07 - Rhône - Auvergne	<a href="mailto:formation@dr7.cnrs.fr">formation@dr7.cnrs.fr</a>
DR08 - Centre Limousin Poitou Charentes	<a href="mailto:dr08.fp@dr8.cnrs.fr">dr08.fp@dr8.cnrs.fr</a>
DR10 - Alsace	<a href="mailto:formation@alsace.cnrs.fr">formation@alsace.cnrs.fr</a>
DR11 - Alpes	<a href="mailto:fp@dr11.cnrs.fr">fp@dr11.cnrs.fr</a>
DR12 - Provence & Corse	<a href="mailto:formation@dr12.cnrs.fr">formation@dr12.cnrs.fr</a>
DR13 - Occitanie Est	<a href="mailto:dr13.fp@dr13.cnrs.fr">dr13.fp@dr13.cnrs.fr</a>
DR14 - Occitanie Ouest	<a href="mailto:DR14.Liste.formationpermanente@dr14.cnrs.fr">DR14.Liste.formationpermanente@dr14.cnrs.fr</a>
DR15 - Aquitaine	<a href="mailto:formation-permanente@dr15.cnrs.fr">formation-permanente@dr15.cnrs.fr</a>
DR16 - Paris - Michel-Ange	<a href="mailto:dr16.srh.formation@cnrs.fr">dr16.srh.formation@cnrs.fr</a>
DR17 - Bretagne et Pays-de-la-Loire	<a href="mailto:formation@dr17.cnrs.fr">formation@dr17.cnrs.fr</a>
DR18 - Hauts-de-France	<a href="#">DR18 - Hauts-de-France</a>
DR19 - Normandie	<a href="mailto:fp@dr19.cnrs.fr">fp@dr19.cnrs.fr</a>
DR20 - Côte d'Azur	<a href="mailto:formation@dr20.cnrs.fr">formation@dr20.cnrs.fr</a>

CNRS  
3, rue Michel-Ange  
75794 Paris Cedex 16  
T 01 44 96 40 00  
F 01 44 96 53 90

Impression : CNRS, IFSeM, Secteur de l'imprimé  
Février 2020

Photo de couverture : 20170068\_0048  
© Jean-Claude MOSCHETTI / IRCER / CNRS Photothèque

